



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM10-24

Nomenclature : 1.4.2

OBJET : Entretien des espaces verts du secteur Rochefort.

Le Maire de la Commune de Claix,

VU les Décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations des Conseils Municipaux DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires pour l'entretien des espaces verts du secteur Rochefort, sont prévus au budget communal au compte 61521,

DECIDE de valider l'entretien du secteur Rochefort :

- Tonte et finition :
1 400.00€ HT (soit 1 680.00€ TTC)
- Taille de reformation des arbustes :
1 250.00€ HT (soit 1 500.00€ TTC)
- Ramassage des feuilles :
1 500.00€ HT (soit 1 800.00€ TTC)
- Suivis des arbres :
1 000.00€ HT (soit 1 200.00€ TTC)

Cette prestation prendra effet au 31/07/2024 et se terminera le 01/08/2025, le paiement s'effectuera au cours des travaux sur présentation de la proposition de quatre paiements d'un montant de 1 287.50 € HT (soit 1 545.00€ TTC), en septembre 2024, décembre 2024, mars 2025 et juin 2025,

A l'entreprise VERCORS PAYSAGE - 1 RUE DE COMBOIRE, 38180 SEYSSINS.

Montant total du devis : 5 150.00€ HT (soit 6 180.00€ TTC)

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de factures, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix le 1^{er} juillet 2024



Date d'affichage: 2/7/24
Date de retrait: 2/9/24



Le Maire,

Christophe REVIL